



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 9 - Juin 2009

Titres

Message d'Alain Pellet, Président du Conseil communal



Privilégiés

Grève des éboueurs, villages coupés du monde suite à des intempéries, classes d'école surchargées ou encore eaux polluées, inondations et autres inconvénients majeurs.

Que de problèmes ! Et tout ceci se passe ou s'est passé chez nos voisins, parfois seulement à quelques heures de voiture de chez nous !

Tous ces faits divers, plus ou moins dramatiques mais en tous les cas perturbants pour ceux qui y sont confrontés, m'interpellent et me laissent à penser que nous sommes vraiment des privilégiés. Que, malgré les préoccupations qui accaparent chacun de nous, nous jouissons d'une qualité de vie de très haut niveau.

Nous y sommes à ce point accoutumés, que nous en arrivons à oublier que toutes les commodités qui nous rendent une vie si agréable sont les bénéfiques de structures et de services parfaitement rôdés dans lesquels œuvre quotidiennement du personnel issu de différents corps de métiers.

Alors soyons reconnaissants et sachons l'apprécier. Si par malheur une panne quelconque devait, une fois, nous occasionner quelques désagréments, si le trafic est momentanément perturbé par des travaux d'entretien ou si les

horaires des différents services publics ne conviennent pas toujours à chacun, ne devrions-nous pas l'accepter avec humour et tolérance en nous disant que, ma foi, il existe des situations autrement plus graves ?

Pour ma part, j'adresse un tout grand merci à toutes les personnes qui s'investissent en permanence pour assurer notre confort et grâce à qui nous pouvons dire : « Il fait bon vivre à Penthaz ».

Je vous transmets mes meilleurs messages et vous souhaite une bonne lecture du Cancanier.

*Alain Pellet,
Président du Conseil communal*

En raison des vacances d'été,

nous vous informons que le bureau des étrangers et du contrôle des habitants assurera un service minimum du 20 au 31 juillet 2009. **Pendant cette période**, le bureau ne sera pas ouvert le mercredi soir.

Toutefois, vous aurez la possibilité de contacter le secrétariat municipal (021 863 20 50) afin de convenir d'un rendez-vous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité

Concours photo



Vous aussi participez !



Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Madame Rebecca Dufour qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Communications de la Municipalité

- Communications des Municipaux

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Les dicastères
- Conseil communal du 8 juin 2009

Page 4

Informations de la Muni & Evénements

- Avodroits
- Penthaz en mouvement

Page 5

Informations de la Muni & Evénements

- Penthaz - Propreté de notre village
- Bibliothèques

Page 6

Informations de la Muni & Evénements

- Coin des Cancans

Page 7

Santé, Sociétés locales & Evénements

- Article Santé
- 15e Venoge Festival

Page 8

Sociétés locales & Evénements

- Association Toit Pour Tous
- Article Civisme

Page 9

La vie des Cancans

- Notre paroisse
- Jubilaires

Page 10

Utile

- Agenda
- Courrier de lecteurs
- Tout va bien
- Article(s) en vrac

Page 11

Album photos

- Tourisme
- DPS

Page 12

Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Rédacteurs hors comité

Isabelle Gay-Crosier et Naim Ben Khelifa, Etienne Mayor, Bernard Morel

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecanancier@penthaz.ch

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Christophe Loetscher, Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et Joël Cavat

Correcteurs

Imprimerie Favre et Pittet et Mme C. Bourgeois

Compléments d'informations sur le site www.penthaz.ch

Communications de la Municipalité

Les dicastères

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Yvan Rochat, municipal

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme et vice-président de la Municipalité

Yves Jauner, municipal

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Alfred Mast, municipal

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Isabelle Hautier Charrotton

Salle d'attente de la Gare

Suite à une intervention de M. Marendaz, la Municipalité a demandé aux CFF de bien vouloir prolonger les heures d'ouverture de la salle d'attente de la gare. La réponse, catégorique est négative. Les CFF invoquent la sécurité des locataires et précisent que les usagers peuvent se rendre dans l'abri du quai 2.

Parcelle 169 – parcelle située en-dessous des bâtiments à loyers modérés

Il y a quelques années, le Conseil communal rejetait une motion de M. Jauner, qui demandait que la Municipalité étudie la possibilité de construire les deux immeubles subventionnés. En effet, le projet prévoyait à la base la construction de 4 immeubles. Pour des raisons financières, seuls deux ont été construits. La motion de M. Jauner avait été rejetée.

Aujourd'hui, le projet de création d'appartements protégés est né. Comme il en manque

cruellement dans la région, la Municipalité a décidé d'entrer en matière, après avoir vérifié que :

- Le terrain ne soit pas exclusivement prévu pour des appartements subventionnés
- Le canton n'exige pas de quota en matière d'appartements à loyers modérés
- Dans notre commune, il y ait encore des appartements relativement bon marché
- Ce projet réponde à un besoin régional.

De plus, et ceci a également motivé notre décision, vous n'êtes pas sans savoir que la gestion d'appartements à loyers modérés n'est pas facile ; le Conseil de la Fondation Habitat l'Avenir a très peu de marge de manœuvre par rapport aux bénéficiaires de ces appartements. C'est le Service du logement qui a le dernier mot.

Enfin ce projet a aussi un caractère social et s'inscrit parfaite-

ment bien dans l'évolution de notre village.

Contrôle des habitants et bourse communale

Ces deux bureaux viennent d'être équipés d'un appareil à paiement par cartes bancaires, postales ou de crédit.

Prochains Conseils

31 août et 28 septembre 2009.



Yvan Rochat

Mise de bois

La traditionnelle mise de bois a eu lieu le samedi 9 mai 2009 à Plan-Bois.



C'est par une magnifique matinée que les miseurs ont pu faire leur choix parmi les 190 stères de fayard, chêne et mélange préparés par les employés communaux à qui vont nos remerciements. 142 stères ont



trouvé preneur lors de cette mise. Merci à tous.

L'ASiCoPe

L'ASiCoPe a son bureau au collège du Cheminet, à Penthaz.

Une secrétaire et une boursière depuis janvier 2009, occupent ce local devenu exigü.

Il a été décidé de réaliser quelques travaux de manière à agrandir l'espace de travail.

Collège

Suite à différents problèmes d'amiante et de sécurité (plafonds) dans deux écoles (Bex et Vallorbe), le canton avait demandé que tous les bâtiments scolaires fassent l'objet d'une expertise.

Ce travail a été effectué. Les plafonds du collège du Cheminet sont dépourvus d'amiante et le bâtiment a été déclaré conforme aux exigences cantonales.

L'ARGdV

L'ARGdV projette la mise sur pied d'un office du tourisme à Echallens, pour le district du Gros-de-Vaud.

En principe, la décision sera prise lors de l'assemblée de l'ARGdV de l'automne 2009.

La Municipalité a décidé de mettre les locaux du collège du Cheminet et du Verger à disposition de l'organisation de la Gymnastrada 2011, qui aura lieu à Lausanne, notamment en ce qui concerne l'entraînement (salles de gym) et le logement (classes).

Alfred Mast

Ch. Rouge

Le revêtement final a été posé au ch. Rouge, à la satisfaction générale. D'ici peu, nous pourrons faire le marquage au sol, mettant ainsi un terme à cet important chantier.

► suite en page 3

Alfred Mast (suite)

Conduite d'eau potable Venoge-Parc

La 1ère étape, soit le tronçon «station de pompage - réservoir de l'Aloëttaz» et retour sur le site de Venoge Parc pourra enfin démarrer. Bien qu'urgents, les travaux ont été retardés par une opposition des CFF, la conduite devant passer sous les voies. Les CFF ayant finalement donné leur accord (sous certaines conditions), les travaux pourront démarrer, probablement fin juin, début juillet.

Ch. de Valrose

Afin que les piétons se sentent un peu plus en sécurité, un trottoir est à l'étude le long de ce chemin. En urgence, un faux trottoir (ligne jaune) pourrait être tracé sur le côté gauche en descendant. Par la suite, suivant l'évolution de la situation dans le secteur du parc actuel de Venoge-Parc, nous devons envisager la création d'un véritable trottoir, côté droit, impliquant une emprise sur les propriétés privées. Affaire à suivre.

Isabelle Gay-Crosier

Personnel communal

Une analyse complète du personnel communal est en route, avec la collaboration de M. Olivier Frossard, spécialiste en RH. La hiérarchisation et les états de fonction seront à jour d'ici la fin de l'année.

M. Christian Charrotton remplace donc M. Michel Bezençon à la conciergerie du Verger depuis début février.

M. Bezençon était en arrêt maladie prolongé depuis octobre 2008, et ne semblait pas pouvoir reprendre avant longtemps ; bonne nouvelle, il s'est remis plus vite que prévu et a pu reprendre partiellement son activité en avril, et peut-être à 100% depuis juillet. Il n'a plus souhaité assumer la conciergerie du Verger. Il travaille comme remplaçant de M. Charrotton au service extérieur.

Entre-temps, la Municipalité se voyait dans l'obligation d'engager un nouveau collaborateur pour le service extérieur. M. Laurent Kohler a rejoint l'équipe le 18 mai dernier.

Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir M. Mathieu Pesenti, apprenti comme agent d'exploitation, en cours de 1ère année. Nous lui souhaitons plein succès dans sa formation, sous la houlette de Jean-Luc Duperré.

Comme chaque année, nous engageons plusieurs jeunes pendant les vacances d'été pour aider les concierges à faire les grands nettoyages et pour différents petits travaux.

De plus, notre choix s'est porté sur Mlle Julie Dupuis comme future apprentie à l'administration.

Enfin, M. Thierry Parel a été nommé huissier communal (poste mis au concours) suite à la démission de Mme Laora Chiuminatti.

Déchets

Le coup de balai du 25 avril dernier a permis de ramasser 1030 kg de déchets sur notre commune. La journée a été

de la récolte des déchets verts crus et cuits pour une usine de méthanolisation.

Enfin, des discussions sont en cours pour une extension des heures d'ouverture de la déchetterie intercommunale.

Places de jeux

Trois devis ont été demandés pour la réfection de nos trois places de jeux, j'ai cité la Place Centrale, le Chemin du Mont-Blanc et le Chemin de la Forêt. La commission sera prochainement convoquée pour l'étude d'un préavis y relatif.

Cimetière

Le nouveau règlement est

« Nous avons certains problèmes autour de l'édicule public et je vous laisserai lire mon mécontentement en page 7

ensoleillée et sympathique et la Municipalité remercie le service extérieur pour son organisation.

Nous avons certains problèmes autour de l'édicule public et je vous laisserai lire mon mécontentement en page 7.

Sont également en cours l'étude d'implantation de nouveaux modèles dans la commune et celle

en consultation préalable au canton. La commission sera convoquée dès que possible.

D'autre part, le processus de désaffectation de 4 rangées de tombes et le projet « columbarium » sont en route.

Yves Jauner

Jubilaires

Voir rubrique jubilaires page 11 du Cancanier

Halte-garderie « Les petits poussins »

Dans la rubrique « Il paraît que », coin des cancanes, nous avons annoncé que la halte-garderie a été fondée en février par les Câbleries de Cossonay. Suite à un courrier reçu d'une Cancanière, nous apportons le correctif suivant : la halte-garderie a été fondée par la Commune de Penthaz, suite à une motion déposée au Conseil communal par Monsieur Henri Rossy, qui fut Conseiller communal socialiste et Député au Grand Conseil. La halte-garderie s'est tenue dans un premier temps dans une salle de classe du collège du Cheminet, sous la responsabilité de Madame Edith Corbaz et de cinq béné-

voles. La société des Câbleries et Tréfileries de Cossonay n'a jamais apporté son soutien à cette activité.

Merci à Madame Freiburghaus pour ces précisions.

Prévention Jeunesse

Le rapport de cartographie du contexte de vie des jeunes à Penthaz a été présenté aux personnes qui ont collaboré au projet. Ce rapport est disponible sur le site de la Commune. Une prochaine séance aura lieu en juin afin d'étudier la mise en place d'une commission dite commission jeunesse.

Affaire scolaire

Le conseil intercommunal ASiCoPe a tenu sa séance relative aux comptes 2008 en mars 2009. Les comptes bouclent avec un montant équilibré

des charges et des revenus de Fr. 5'599'293.-, contre Fr. 6'091'277.- au budget 2008. Le coût de l'élève se monte à Fr. 3'126.- au primaire et Fr. 3'421.- au secondaire.

Les traditionnelles promotions auront lieu le 2 juillet 2009 à Cossonay.

Rappel : La Municipalité est toujours à la recherche de patrouilleurs. Pour toute information relative à cette activité, prendre contact avec M. Parel, garde municipal.

Affaires Culturelles

Suite au départ de Mme Fischli, la Municipalité a, en sa séance du 02.06.2009, nommé, M. Christoph Loetscher, comme membre du comité de rédaction du journal Le Cancanier.

Après avoir participé l'année

dernière à la fête du Blé et du Pain, la Municipalité a de nouveau pu compter sur l'USL, l'APAC, les Paysannes Vaudaises, pour la journée en mouvement organisée à l'occasion du départ du Tour du Pays de Vaud. Journée qui s'est déroulée le 6 juin, sans soleil, sans pluie et dans une excellente convivialité.

26 équipes ont participé à ce rallye. Les résultats et réponses au questionnaire peuvent être consultés sur le site de la commune.

Merci à toutes les personnes qui ont participé et collaboré à cet événement.

La 15e édition du Venoge festival aura lieu le week-end du 21 août 2009.

Bon été à tous et bon festival.



En bref

46 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 26 janvier 2009 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- Nomination et assermentation d'un nouveau membre du Conseil
- 2 préavis
- 1 rapport informatif
- Renouvellement du bureau du Conseil et des commissions de gestion et des finances.

Reprise des actifs et des passifs de l'Association de la Piscine

(46 oui ;
1 abstention)

Finances de la commune

(unanimité)

Travaux urgents au Club house du Tennis Club

Renouvellement du bureau du Conseil

Conseil communal du 8 juin 2009

Assermentation d'un nouveau membre du Conseil

Le Président du Conseil M. Alain Pellet procède à l'assermentation de M. Fritz Wälti, nouveau Conseiller communal au sein du groupe Radical-Libéral, en remplacement de Mme Laurence Fischli, démissionnaire.

Reprise des actifs et des passifs de l'Association de la Piscine

Depuis son ouverture en 1960, la piscine de notre commune est exploitée par une association. Depuis bientôt cinquante ans, son Comité veille à la bonne gestion, l'administration et l'entretien de la piscine et du camping, à titre bénévole. Face aux récents durcissements des lois et règlements cantonaux en la matière, le Comité se trouve à ce jour en fâcheuse posture financière. Afin de pouvoir répondre aux exigences de mises en conformité et ainsi assurer l'ouverture de la piscine, la Municipalité a répondu favorablement à la proposition du Comité demandant la reprise de la totalité des actifs et passifs du bilan par la Commune pour une somme maximale de CHF 280'000.-, la gestion du site restant à la charge du Comité. Par cette transaction, la Commune verra certes sa dette s'alourdir mais n'aura plus à verser la subvention annuelle de CHF 25'000.- à l'Association.

Le préavis est accepté par 46 oui et 1 abstention.

Finances de la Commune

Hormis l'analyse des comptes communaux de l'exercice 2008, la commission de gestion s'est notamment penchée plus particulièrement sur les points suivants :

- Péréquation et facture sociale : la commission a eu l'occasion de se familiariser avec ce concept très complexe grâce aux diverses explications et précisions apportées par M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal. Elle suggère qu'une information générale sur le sujet soit dispensée lors d'une future séance du Conseil à l'ensemble des membres.
- Nouveaux compteurs d'eau : ce matériel est à présent installé sur l'ensemble du territoire communal. Il a l'avantage d'être plus précis que son prédécesseur et permet un gain de temps considérable, le relevé pouvant être effectué à distance.

S'agissant de l'étude des comptes communaux pour l'exercice 2008, ils présentent à nouveau un résultat positif de CHF 1'649'220.20. La Municipalité propose de répartir cet excédent comme suit : CHF 582'694.35 en amortissements divers, CHF 738'810.- à divers fonds de réserves et CHF 327'715.87 au compte capital. La dette par habitant, quant à elle, ne cesse de régresser passant de CHF 5'576.- au 1er janvier à CHF 4'976.- au 31 décembre. Malgré ces bons résultats, il convient tout de même de rester prudent compte

tenu des gros travaux à venir.

Les conseillers adoptent à l'unanimité les comptes et le rapport y afférant, déchargeant ainsi la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2008, et remercient à cette occasion toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne tenue de cette comptabilité.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Travaux urgents au Club house du Tennis Club

En 2007, la Commune a hérité du Club House du Tennis Club de Penthalaz, société locale active qui, récemment encore, a enregistré l'inscription de nombreux membres. Cette acquisition n'a jusqu'à ce jour engendré aucun frais. Néanmoins, les installations devenant vétustes, de gros frais de réfection sont nécessaires. L'arrivée de la société Planzer sur le territoire communal remet en question la localisation de ces infrastructures. Au vu de l'incertitude qui règne et pour assurer la pratique de ce sport à Penthalaz à court terme, la Municipalité a décidé de n'effectuer pour l'instant que les travaux indispensables (vestiaires, sanitaires, etc.) pour un montant total de CHF 29'180.-

Renouvellement du bureau du Conseil communal

Il sera composé dès le 1er juillet 2009 de M. Alain Pellet, président, Mme Corinne Borgeaud et M. Gérald Santschy, scrutateurs, et Mme Claudine Martin, secrétaire. De plus, M. Daniel Traini est élu 1er vice-président, M. Olivier Frossard, 2ème vice-président, et Mmes Sandrine Stoller et Céline Guex, scrutatrices suppléantes. Sont également nommées les deux commissions permanentes pour l'année politique à venir :

- Commission des finances : Mme Céline Guex, MM Pascal Affolter, Antonio Gatto, Jean-Pierre Monachon, Jean-François Perusset, Daniel Rochat et Stéphane Zürcher.
- Commission de gestion : Mmes Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud, Delphine Probst, MM Didier Chapuis, Olivier Frossard, Bernard Morel et Fritz Wälti.

Divers

La problématique des déchets est soulevée par certains conseillers, notamment le problème de l'édicule public qui ressemble de plus en plus à une déchetterie. A cette occasion, Mme Isabelle Gay-Crosier, municipale en charge du dossier, rappelle que ce dernier est réservé tout particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Une solution va devoir être trouvée afin de limiter le dépôt de déchets à cet endroit.

Prochain conseil communal : lundi 31 août 2009

Permis de construire et construction de piscine

Informations police et construction

Me réveillant de bon matin, je constate que mon voisin est en train de construire dans son jardin une piscine à la limite de l'immeuble que j'habite. Cela me gêne. Que puis-je faire ?

Et si je souhaite moi-même installer une piscine dans mon jardin, comment procéder ?

Comme tout travail de construction ou de démolition ayant un impact sur la configuration ou l'apparence du terrain, la construction d'une piscine exige un permis de construire qu'il faut demander, pour le canton de Vaud, à la Municipalité de sa commune.

Même une piscine démontable du type Zodiac nécessite une autorisation de construire. Il en est d'ailleurs de même pour l'installation d'une antenne parabolique, d'un avant-toit fermé ou d'un étang (liste non exhaustive).

Par ailleurs, l'octroi d'un permis de construire est en outre subordonné à la mise à l'enquête publique préalable au cours de laquelle tout intéressé peut faire opposition et recourir ensuite à la cour de droit administratif du Tribunal cantonal, s'il peut faire valoir un intérêt digne de protection.

Cependant, des installations de minime importance - comme par exemple une piscine non couverte - peuvent être dispensées d'enquête publique si elles ne sont pas susceptibles de porter une

atteinte aux intérêts des voisins.

In casu, le fait que la piscine soit implantée en limite de propriété, avec donc un impact possible sur les voisins, impliquerait selon toute vraisemblance une enquête publique.

La construction d'une piscine privée est en principe possible dans une zone d'habitation. Peut-elle se situer en limite de propriété, c'est-à-dire ne pas respecter les distances prescrites entre toute construction et la limite de propriété du terrain ?

La loi prévoit que, dans cette hypothèse, un tel ouvrage - assimilé à une dépendance de peu d'importance - peut être construit à cet emplacement pour autant qu'il n'y ait pas de préjudice pour les voisins, par quoi il faut entendre que cette installation n'entraîne pas d'inconvénients appréciables pour les voisins, notion qui n'est pas précise et qui doit ainsi être interprétée et appliquée par les autorités en fonction des circonstances concrètes.

Nous conseillons à tous les propriétaires qui envisagent d'effectuer des travaux quels qu'ils soient et qui modifient l'apparence du sol, de s'adresser au préalable à la Municipalité pour se renseigner sur la procédure à suivre et n'entreprendre aucun travail avant l'obtention d'une autorisation écrite définitive.

Avodroits rédigé par Mme Katherin Gruber, avocate et M. Jacques Haldy, avocat

Penthalaz en mouvement

Penthalaz s'est mis en mouvement avec succès

Le slogan « Il fait bon vivre à Penthalaz » n'est pas vide de sens. On en a eu la preuve le samedi 6 juin à l'occasion du départ de la deuxième étape du Tour du Pays de Vaud, épreuve cycliste internationale réservée aux juniors. Ce matin-là, la Municipalité, l'Union des sociétés locales, l'APAC et les Paysannes vaudoises se sont unies pour faire de ce départ d'étape un événement villageois. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le pari a été gagné. Même la météo, pourtant bien peu clémente au lever du jour, s'est mise du côté des organisateurs. Il n'y a pas eu la moindre goutte de pluie au moment où les coureurs se sont élancés, puis durant le rallye.

Dès 8 heures, le public a répondu déjà bien présent. Les cafés et croissants offerts par la municipalité ont obtenu un succès certain dans la caravane des suiveurs du TPV. Ce départ fut l'occasion pour les gens de prendre conscience de l'importance de cette caravane, même pour une épreuve juniors : quelque 130 coureurs, beaucoup de voitures suiveuses, la caravane pub, les nombreux

C'est dans la détente et la bonne humeur que les participants ont pris part aux différents tests sportifs

motards qui assurent la sécurité dans les carrefours. Il faut dire qu'il s'agit d'une des courses les plus importantes du calendrier international pour les juniors (17 et 18 ans). Alain Witz et son équipe font un magnifique travail pour donner à cette épreuve l'envergure qu'elle mérite.

Une fois les coureurs partis, ce sont une bonne centaine de personnes qui ont pris part au rallye « Penthalaz en mouvement ». C'est dans la détente et la bonne humeur que les participants ont

pris part aux différents tests sportifs – football, pétanque, basketball, parcours cycliste, tir à l'arbalète, tennis – qui étaient proposés. Sans oublier le questionnaire sur les différentes sociétés locales qui a posé des colles à plus d'un. La matinée s'est joyeusement prolongée devant un verre, des saucisses, des tranches de porc et des salades. Tout le monde, petits et grands, y a trouvé son compte.



Un bémol ? « Il n'y a que des têtes connues », a-t-on entendu ici ou là. C'est vrai que Penthalaz vient d'accueillir un certain nombre de nouveaux habitants et que ceux-ci étaient peu nombreux parmi les participants au rallye. Mais le plus important n'est pas là. Le fait que les organes qui donnent vie à la commune – autorités,



sociétés locales, commerçants, paysannes vaudoises – se soient associés et aient magnifiquement joué le jeu, que de nombreux bénévoles se sont engagés, montre que Penthalaz est capable de s'unir. Et si cette dynamique perdure, sans nul doute, les nouveaux habitants auront encore davantage envie de s'intégrer.

Preuve que cette dynamique existe, il a été évoqué l'idée que lors d'une prochaine édition du TPV, Penthalaz organise non seulement le départ, mais également l'arrivée d'une étape.

Bernard Morel

Penthalaz - Propreté de notre village

Village propre

Chers Habitants de Penthalaz,

Beaucoup de plaintes nous parviennent – oralement – quant à la propreté de notre village, des détritiques jonchent le sol, de même que les crottes de chiens, les mégots et tout cela ne donne pas un aspect très accueillant.

Notre service extérieur s'efforce de nettoyer régulièrement notre commune. Mais il est évident que nous ne pouvons pas mettre un employé derrière chaque citoyen, tous les jours de la semaine.

Toutefois, si chacun d'entre-nous faisait un effort, si chacun prenait la peine d'utiliser les poubelles mises à disposition à chaque coin de notre commune, ramassait les crottes de son chien, les crottins de ses chevaux, et balayait devant sa porte, nous arriverions tous ensemble à avoir une commune propre. Il s'agit d'un devoir de citoyen de contribuer à entretenir notre commune et d'éduquer ses enfants dans ce sens.

L'été approche à grands pas et après un printemps très clément, le bruit des tondeuses résonne à nouveau dans notre village. Il est bon ton de rappeler l'article 41 de notre Règlement de police, afin que chacun puisse profiter des belles journées et soirées estivales en toute quiétude :

Article 41 : *Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes, est interdit entre 20h00 et 7h00, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels.*

En outre, en dehors de ces heures, toute mesure doit être prise pour réduire le bruit le plus possible. Font exception aux règles ci-dessus, celles citées à l'article 57.

En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12h00 et 13h00 ainsi qu'à partir de 20h00 jusqu'à 7h00

La Municipalité

Bibliothèques

Inquiétude au sein des bibliothèques de Penthalaz et Penthalaz

Le jeudi 14 mai 2009 s'est tenue l'assemblée générale de l'ABJP-PD-Association Bibliothèque Jeunesse Penthalaz Penthalz Daillens & Environs. Suite à cette assemblée, force est de constater que notre association et les deux bibliothèques concernées de Penthalz et Penthalaz se retrouvent dans une situation difficile et alarmante.

En 2002, La bibliothèque Junior de Penthalz et la bibliothèque Jeunesse de Penthalaz fusionnaient pour former l'ABJPPD. Deux conventions ont été signées, l'une entre l'Etat de Vaud et les communes de Penthalz, Penthalaz et Daillens et l'autre entre ces dernières et l'Association (ABJPPD). L'Etat prenant en charge les deux tiers du budget, les communes le tiers restant, les dons, recettes de vente et cotisations complétaient, si nécessaire, l'apport financier de l'Etat et des communes.

Tout fonctionnait à merveille, des prestations variées pouvaient être offertes aux élèves de l'établissement scolaire primaire ainsi qu'au jeune public des trois villages. Le prêt de livres : plus de 18'000 prêts pour l'année 2008. Des animations telles que les foires aux livres, le carnaval. Des animations scolaires (accueil des classes du collège du Cheminet à Penthalaz, de la Léchire à Penthalz et de Daillens plusieurs fois par an, lots de livres prêtés aux classes, présentations diverses).

En 2005, l'Etat de Vaud informait les communes de la future dénonciation de la convention relative à la bibliothèque scolaire afin d'en établir une nouvelle, intégrant les nouveaux standards cantonaux et répondant aux nouvelles normes légales en matière de subvention.

« A la rentrée, nous nous retrouverons alors avec deux tiers du budget en moins

L'Etat a donc demandé un rapport sur les bibliothèques et a exigé, pour l'obtention de subventions, que celles-ci respectent certains critères - comme par exemple le niveau de formation des bibliothécaires, ou la dimension des locaux et le nombre de livres en fonction du nombre d'élèves. Certaines bibliothèques ayant signé

une nouvelle convention ont ainsi dû licencier leurs bibliothécaires ayant une formation CLP (Communauté de travail des bibliothécaires suisses de lecture publique) alors que celles-ci ont toujours donné entière satisfaction. Comme c'est d'ailleurs également le cas de notre équipe de bibliothécaires (5 bibliothécaires de formation CLP et 7 aides bibliothécaires) toujours à l'écoute des élèves et des enseignants. Une équipe pleine d'énergie et imaginant plusieurs fois par année des animations permettant d'ouvrir les bibliothèques aux jeunes et moins jeunes de nos villages.

La convention entre l'Etat de Vaud et nos trois communes a ainsi donc été dénoncée à fin 2008. Ces dernières n'ont pas accepté de signer la nouvelle convention proposée par l'Etat, car elle implique entre autres l'engagement de bibliothécaires universitaires (soit, compte tenu du nombre d'élèves dans notre région, 1,6 poste), engagement que devraient effectuer les communes ou l'ASiCoPe, ce que ni les unes ni les autres n'acceptent de faire. En outre, elles ont résilié la convention qui les liait à notre Association avec effet au 30 juin 2009.

Ce qui nous place aujourd'hui dans une impasse, car si aucun accord n'est trouvé avec l'Etat, l'association ABJPPD ne pourra plus offrir de prestations scolaires à l'Etablissement primaire, prestations qui ont pour but de faire connaître le plaisir de la lecture et l'utilisation des bibliothèques à nos enfants.

A ce jour, les communes de Penthalaz, Penthalz et Daillens ont accepté de couvrir la part de l'Etat jusqu'à fin juin 2009. Mais à la rentrée, nous nous retrouverons alors avec deux tiers du budget en moins, soit deux tiers d'achats de livres en moins et plus aucune animation pour les classes. Notre bibliothèque ne sera plus mixte - à savoir scolaire et publique - mais uniquement publique, d'où une bibliothèque nettement moins attractive pour les enfants qui seront certainement les premiers lésés si aucun accord ne peut être trouvé, sans parler de nos bibliothécaires qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans la promotion de la lecture malgré le fait qu'elles ne soient pas au bénéfice d'une formation universitaire. Leur emploi est menacé car deux tiers des salaires vont également disparaître.

Nous souhaitons continuer à offrir des prestations de qualité à l'école avec les bibliothécaires actuelles, pour cela un accord doit être trouvé entre l'Etat et les communes.

Le comité de l'ABJPPD

Coin des Cancans

Il paraît que.....

... y'a plus de cancans dans notre village ! Ben non, rien n'est parvenu jusqu'aux oreilles de la Municipalité. Elle en profite donc pour vous faire part de sa déception, de son agacement, voire de sa colère par rapport à certains comportements dans la commune.

Tout d'abord, la Municipalité en a plus qu'assez de ces personnes qui volontairement, bêtément, taguent, cassent, fracassent, et sac-cagent les biens publics.

Qui êtes-vous ? Quel plaisir trouvez-vous à casser, salir, taguer ? Etes-vous le reflet de notre société ? Avez-vous quelque chose à dire ? A revendiquer ? Mais alors pourquoi ne pas favoriser le dialo-

Si vous lisez ces lignes, vous les destructeurs de biens publics, n'hésitez pas à nous contacter et, ensemble, nous essayerons de trouver une solution à vos problèmes

que ? Etes-vous si mal dans votre peau pour que ce genre de délit vous fasse vous sentir mieux ? Agissez-vous de même chez vous, dans votre propre appartement, avec vos affaires personnelles ?

Si vous lisez ces lignes, vous les destructeurs de biens publics, n'hésitez pas à nous contacter et, ensemble, nous essayerons de trouver une solution à vos problèmes. Quant à vous, Cancanières et Cancaniers, sachez que la Municipalité déplore ces agissements et dépose systématiquement plainte ; elle sait que seule une minorité est concernée et regrette que l'on doive parler de celle-ci au détriment de tous ceux qui ont un comportement civique. Si nous avons la chance de connaître les auteurs, ceux-ci sont convoqués, écoutés et punis pour leur comportement imbécile, plus particulièrement sous forme de travail d'utilité publique.

En second lieu, la Municipalité aimerait parler de vos courriers toujours lus avec attention et bienveillance. Sauf peut-être les propos parfois incendiaires, rares mais existants, voire à la limite

La Municipalité estime que le respect et la politesse font partie du jeu

de la politesse et du respect. Nous comprenons parfaitement que nos citoyens peuvent être insatisfaits de telle ou telle décision ; qu'ils s'étonnent de certaines choses ; qu'ils en revendiquent d'autres ; qu'ils soient fâchés et que les membres de la Municipalité ne peuvent pas plaire à tout le monde ; c'est normal. Ce qui l'est moins, c'est la manière dont certains courriers sont formulés. La Municipalité estime que le respect et la politesse font partie du jeu. Les élus à la Municipalité pour la législature 2006-2011 revendiquent la transparence dans leurs actions et leurs décisions. C'est pourquoi, ils accueilleront volontiers tout citoyen qui aimerait se faire entendre, ce qui vaut souvent mieux qu'un échange de courrier.

Dans le même ordre d'idée, nous rappelons que le personnel communal a – lui aussi – droit à votre respect.

Pour finir, voilà dans quel état nous retrouvons régulièrement l'édicule public. Les photos ci-après datent du lundi 25 mai dernier, juste après le week-end de Pentecôte... Qu'en pensez-vous ?



Prévoyants, les employés des services extérieurs de la commune avaient vidé les sacs à PET mercredi... en prévision du grand week-end !

A l'époque de l'ouverture de la déchetterie, certains Conseillers communaux se sont battus pour que l'édicule public soit maintenu : ils ont pensé aux personnes âgées,

ou sans véhicule pour aller jusqu'à la déchetterie intercommunale afin d'y déposer leurs déchets. Depuis, la Municipalité a fait de grands efforts pour améliorer les possibilités de tri des déchets au centre de notre village. Voilà ce que certains font...

La Municipalité déplore ce comportement peu responsable, et vous rappelle quelques points importants :

- La déchetterie intercommunale est ouverte les mardis après-midi, les jeudis après-midi et les samedis le matin et l'après-midi. Vous pouvez y déposer tous vos déchets exceptés les ordures ménagères.
- L'édicule ne doit être employé que pour le dépôt des ordures ménagères et les petites quantités d'autres déchets.
- Lorsqu'un molok est plein, veuillez regarder s'il y a encore de la place dans celui d'à côté au lieu de tout déposer par terre. Il n'est pas rare que le premier molok à sacs à ordures déborde alors que les 3 suivants sont quasi vides.



Nous rappelons que les directives cantonales en matière de déchets incitent les communes à couvrir le 70% de ses frais en matière d'élimination des déchets par la taxe annuelle. Elle est recalculée d'année en année. Si de tels comportements subsistent, la Municipalité devra prendre des mesures des plus désagréables pour tous à cause de certaines attitudes inciviques.

Elle n'aimerait pas en arriver à certains extrêmes auxquelles elle songe, comme la pose de caméras de surveillance... La Municipalité compte sur vous tous pour maîtriser la gestion de nos déchets.

La Municipalité

Extrait de notre règlement de police

Article 19 : Sauf réglementation spéciale, les véhicules à moteur ne doivent pas stationner plus de 7 jours consécutifs sur les places de parc ou les voies publiques. Des exceptions peuvent être accordées dans des cas particuliers. Tout véhicule garé illicitement, ou qui gêne la circulation, peut être enlevé. L'enlèvement peut être effectué aux frais et sous la responsabilité du détenteur si celui-ci refuse de déplacer lui-même son véhicule. Il est également interdit de laisser un véhicule sans plaques sur tout le territoire communal, sauf avec autorisation spécifique. Aucun véhicule sans plaques ne devra donc stationner devant le Verger, derrière l'Eglise, à la Vuy, au chemin de la Piscine, etc. Le fait de remettre en circulation un véhicule garé depuis une semaine et de le remettre au même endroit pour une nouvelle semaine constitue également une infraction. Les contrevenants seront poursuivis.

Article Santé

L'allergie au soleil

Quel bonheur de profiter du soleil et de se détendre sous ses rayons ! Tout le monde sait qu'une protection solaire adéquate est indispensable : plus on a la peau claire plus il faut se protéger ! Mais malgré cela, tout le monde n'est pas égal devant les rayonnements UV ; ils peuvent provoquer des réactions allergiques (même derrière un pare-brise que les UVA traversent !) et des mots barbares tels que : lucite polymorphe, acné de Majorque ou réaction photoallergique peuvent gâcher le plaisir de certains. Mais pourquoi ?

1. Lucite polymorphe : déclenchée par un rayonnement UVA, c'est l'allergie la plus fréquente, se localisant le plus souvent sur les jambes, les bras, le cou, les épaules et le décolleté où apparaissent rougeurs, vésicules et démangeaisons.
2. L'acné de Majorque : il s'agit là d'une intolérance suite à des réactions entre les UV et des composants de protections solaires ou d'autres cosmétiques provoquant l'apparition de tubercules et de démangeaisons sur les parties velues de la peau, en particulier sur les peaux à tendance grasse.
3. La réaction photoallergique : elle est provoquée par la décomposition de certains cosmétiques, médicaments ou plantes à la lumière du soleil, qui provoque l'apparition locale ou sur tout le corps de tubercules rouges ou d'ampoules avec démangeai-

sons. Il faut en particulier penser :

- dans les cosmétiques : parfums, après-rasages, crèmes, protections solaires
- dans les plantes : céleri, persil, agrumes, cerfeuil,...
- dans les médicaments : produits à base de millepertuis, certains antibiotiques, certains antidiabétiques oraux, certains diurétiques, certains anti-inflammatoires.

Traitement

Hydratation de la peau avec des laits sans parfums hypoallergéniques, gel d'aloë vera, antiallergiques locaux et/ou par voie orale, protection maximale des rayons UV.

Conseils

Si l'on a tendance à développer ces allergies, il faut :

- aller très progressivement au soleil en début de saison,
- utiliser des protections solaires à indice élevé ; penser aux protections sans filtres chimiques, mais avec filtres physiques,
- utiliser des comprimés de calcium quotidiennement pendant la saison.

Bon été !

Isabelle Gay-Crosier

15e Venoge Festival

Rendez-vous les 21 et 22 août prochains

Est-il encore besoin d'expliquer aux habitants de Penthaz ce qu'est le Venoge Festival ? Les vendredi 21 et samedi 22 août prochains, nous vivrons la 15e édition de ce qui est devenu une des principales manifestations de notre commune. Eh oui, cela fait 14 ans – c'était en 1995 – qu'une bande de copains de Penthaz et Daillens a décidé d'organiser un petit festival de rock dans l'idée de trouver des fonds pour créer un local des jeunes. Cette première édition n'était que le début d'une belle aventure avec la création de la Cool'hisce un an plus tard, puis le développement du Venoge Festival, lequel se déroule sur deux jours depuis 2003.

Début 2003, les organisateurs ont pris deux décisions : étaler la manifestation sur deux jours et la rendre gratuite. De 2003 à 2007, grâce à une programmation de qualité et variée ainsi qu'à une météo très favorable, le public est venu en nombre, ce qui a permis de dégager chaque fois un bénéfice. L'année dernière en revanche, la bonne musique était toujours présente, mais accompagnée de pluie et d'une température plutôt fraîche. Les comptes se sont soldés par un déficit, supportable certes une fois, mais qui ne saurait se répéter. Surtout si la Cool'hisce veut rester fidèle à son objectif qui est d'apporter un soutien financier à des œuvres caritatives et d'utilité publique. Cette année, le choix s'est porté sur la fondation L'Hymne aux enfants et sur l'Association Romande des Familles d'Enfants atteints d'un Cancer (ARFEC).

Cette quinzième édition va donc marquer un nouveau tournant dans l'évolution du Venoge Festival. Elle se déroulera toujours sur deux soirées. Une sera gratuite (celle du vendredi) et la seconde payante (celle du samedi). Le vendredi, l'invité vedette sera le chanteur valaisan Marc Aymon. Récemment, il a sorti un nouveau disque, «Un amandier en hiver», qu'on entend beaucoup sur les chaînes radios. Son premier album, «L'astronaute», avait fait décoller le Valaisan pour des voyages musicaux en Suisse romande, en France, Belgique et Canada sur des scènes prestigieuses comme les Franco-

manias, Paléo ou Caprices Festival. Pour sa tournée 2009 il s'est entouré d'excellents musiciens, Patrick Dufresne (batter), Olivier Uldry (guitariste), Sacha Ruffieux (bassiste). Sur la grande scène, Marc Aymon sera précédé par Anach Cuan (un groupe folk), puis suivi par Crytal Ball (rock) et Ska Nerfs (ska). Sur la petite scène, se succéderont les groupes régionaux Delienn, Tamatakia, Easydoor et Albert et les intermutants.

Le samedi, le Venoge Festival aura le plaisir d'accueillir Soldat Louis, groupe breton créé à la fin des années 80. L'univers de Soldat Louis est vaste et varié comme l'univers : il y a les landes amères, l'immense océan, le grand ciel, et puis les femmes de légende et les louches tavernes où l'on oublie sa peine dans le scotch et la bière. Qu'on le veuille ou non, c'est un univers poétique. Là-dedans, il y a du Cendrars et du Mac Orlan, foi de bourlingueur désenchanté ! La grande scène verra se produire Natty, bassiste et choriste du groupe Sinsemillia. Le 25e anniversaire de la disparition de Bob Marley fut pour Natty l'occasion de réaliser son souhait de lui rendre hommage. Empli du désir d'exprimer son éloge à l'artiste qui lui donna la passion du reggae, c'est aujourd'hui en tant que chanteur lead (et bassiste) que Natty présente son spectacle «Hommage à Marley». En fin de soirée, place sera faite à Dawnless, un groupe rock valaisan. Des groupes de la région, Freakway, Trussor, Les Rizobius, Mong et Connection, prendront place sur la petite scène.

Pour cette belle soirée du samedi, le prix d'entrée a été fixé à 25 francs. Mais il est possible d'acheter son billet à l'avance pour le prix de 20 francs en passant par notre site www.venogefestival.ch L'entrée sera gratuite jusqu'à 16 ans alors que pour les étudiants, le prix sera de 15 francs (12 en prélocation).

Organiser le Venoge Festival n'est pas une mince affaire. Le comité d'organisation est toujours à la recherche de bénévoles pour donner un coup de main lors de la manifestation. Les gens qui seraient intéressés peuvent s'annoncer en écrivant un mail à info@venogefestival.ch

Bernard Morel

Sociétés locales & Evénements

Association Toit Pour Tous

Le Local des Jeunes à Penthalaz

Notre Local des Jeunes, ouvert depuis 1997, se trouve au Centre Communal du Verger (entrée de la bibliothèque). Il est financé par les trois Communes de Penthalaz, Penthaz et Daillens.

La direction et le fonctionnement sont assurés par « l'Association Toit Pour Tous » (ATPT) qui, contrairement à ce que certains croient, n'est pas un consortium d'habitations à loyers modérés!

L'Assemblée générale de l'ATPT a eu lieu dernièrement sous la présidence de Madame Arlette Chantrens et en présence de Monsieur Yves Jauner, de Monsieur Philippe Besson et de Madame Marylène Villard représentant respectivement les communes de Penthalaz, Penthaz et Daillens. Il a été relevé à cette occasion que l'effectif de l'association a augmenté de 48 membres puisqu'il a passé de 63 jeunes inscrits en avril 2008 à 111 aujourd'hui. Ainsi, la fréquentation du local des jeunes augmente d'année en année. La majorité des utilisateurs ont entre 13 et 15 ans. Les nouvelles constructions de Penthalaz ont aussi contribué à l'arrivée de nombreux nouveaux adhérents.

Les horaires d'ouvertures du Local

14h30 à 17h30 les mercredis
15h30 à 17h30 les vendredis

Utilisateurs dès 13 ans :

De 19h30 à 21h45 les vendredis soirs

Le Local est fermé le 1er vendredi après-midi du mois ainsi que le dernier vendredi soir du mois.

Le Local est fermé aussi pendant les vacances scolaires.

Sous la houlette de l'animatrice Martine Jauner de Penthalaz, secondée par Marie-Jeanne Hatinguais de Penthaz, un grand choix d'activités d'intérieur sont proposées au Local. La table de ping-pong, le baby-foot, le billard, la PlayStation 2 et la salle de danse, mais aussi les jeux de société et les jeux de cartes sont très appréciés. Les après-midi cuisine et bricolages, ainsi que l'atelier de décoration d'objets en plâtre ont aussi rencontré beaucoup de succès. Des cours de théâtre dispensés par Gilbert Pointet ainsi que des cours d'initiation au djembé donnés par Ro-

main Magnenat ont également animé l'année 2008-2009. De plus, les trois soirées «hot-dog», «grillades» et «spaghettis» organisées au Local ont attiré un grand nombre de participants.

« Le Local répond au besoin d'écoute, d'information et d'expression des jeunes. C'est l'endroit idéal pour développer des relations sociales, favoriser la communication, l'ouverture d'esprit et reconnaître les valeurs de chacun, en tenant compte des règles de vie des lieux. »



Bien que le Local soit situé dans les abris PC, les Jeunes s'y sentent bien, d'autant plus que, depuis les vacances d'été, et pour le plus grand plaisir des utilisateurs, une nouvelle salle adjacente à la salle de billard a été mise à disposition par la Municipalité de Penthalaz, ce qui fait que nous disposons maintenant d'environ 200 m2.

Actuellement, la cotisation annuelle est de 30.- francs par année et par famille (et non par enfant!). Elle donne droit à la gratuité des ateliers créatifs et aux 3-4 soupers organisés dans l'année. Vu le nombre d'activités proposées, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter cette cotisation à Fr. 35.- par année et par famille.

Lors de la dernière assemblée générale, les comptes 2008 ont été approuvés et un nouveau Comité a été désigné dont les membres sont: Arlette Chantrens, présidente, Gilbert Pointet, vice-président, Olivier Mühlbauer, secrétaire, Anne-Marie Dénéreaz, caissière (nouvelle), Julie Félix, membre (nouvelle).

Nous tenons à remercier les 3 Communes de Penthalaz, Penthaz et Daillens pour leur précieux soutien financier ainsi que pour l'intérêt et la disponibilité dont elles font preuve à l'égard de nos jeunes.

Arlette Chantrens, Présidente

Article Civisme

Dis-donc, on m'a dit que la Suisse est un Etat fédératif, mais c'est quoi au juste ?

Chaque pays à travers le monde exerce sa puissance publique, son pouvoir sur ses citoyens. Cependant, chaque Etat est libre de structurer ce pouvoir comme bon lui semble. En simplifiant à l'extrême, on trouve deux groupes de structures étatiques. D'un côté, les pays présentant une structure unitaire qui cherchent à concentrer l'autorité au maximum en un seul point, où l'on trouvera par conséquent une seule nation, un seul espace territorial indivis, une seule législation ou encore un ordre juridique unique. De l'autre, les pays présentant une structure fédérative, dont fait partie la Suisse au même titre que les Etats-Unis, qui essaient à l'inverse de partager le pouvoir entre diverses communautés. Dans ces derniers, le pouvoir est divisé entre des collectivités qui sont superposées les unes aux autres. Ainsi en Suisse, retrouve-t-on l'Etat fédéral, organisation étatique centrale, nommée Confédération, chapeautant les Etats fédérés appelés cantons.

Mais alors qui commande finalement ?

C'est bien sûr l'Etat fédéral qui est prédominant. Il impose son droit, le droit fédéral, sur

l'ensemble du territoire. Ce dernier possède naturellement un parlement (législatif), un gouvernement (exécutif), des tribunaux (judiciaire) et une administration, bref tous les éléments nécessaires à un Etat. Mais le système fédéral a de particulier que les Etats fédérés sont aussi organisés comme des Etats à part entière, avec leurs frontières, leur organisation étatique complète (parlement, gouvernement, administration et tribunaux), leurs propres ressources financières, etc. Mais alors quelles sont les relations entre Etat fédéral et Etats fédérés ? Dans un tel système, les Etats fédérés, ensemble, créent la volonté fédérale. Ces décisions sont prises soit directement par les citoyens des Etats fédérés, par exemple dans le cas de votations constitutionnelles, soit indirectement, les Etats fédérés envoyant alors des représentants au Parlement fédéral. Donc finalement, chaque Etat fédéré, et indirectement chaque citoyen, a son mot à dire dans la formation de la volonté fédérale et peut influencer les décisions prises à l'échelon supérieur.

Mais quels sont les avantages d'un tel système en Suisse ?

La structure fédérative a l'indéniable qualité de tenir compte de la diversité de la nation et permet de mieux garantir le respect des groupes minoritaires. Dans notre pays

qui ne compte pas moins de quatre langues nationales, deux religions officielles, et présente des profils géographiques et économiques forts différents suivant les régions, il n'est pas négligeable de pouvoir par exemple élire un personnel politique local, pas imposé par le centre, plus proche des intérêts régionaux. D'un point de vue pratique, le fédéralisme permet entre autres de dégorger l'administration centrale. Bien entendu, aucun système n'étant parfait, le fédéralisme a aussi quelques désavantages. Il entraîne par exemple des différences législatives qui peuvent mettre les citoyens du pays dans des situations différentes et créer ainsi des inégalités (taux fiscal plus avantageux suivant les cantons, etc.). En pratique, on peut en outre observer que l'action étatique est quelque peu ralentie, notamment par le droit de veto des minorités et les procédures consultatives. Mais au final force est de constater que ce système a fait ses preuves en Suisse et a permis souvent, à travers l'histoire, de trouver des compromis malgré une population très hétéroclite.

Christophe Loetscher

Source : Droit constitutionnel, Etienne Grisel.

Notre paroisse

Rencontre aux Mille et Une Nuits

Dans le cancanier d'octobre 2008, je vous racontais l'échange et la rencontre avec des jeunes iraniennes venues en Suisse.

Maintenant, je vais vous conter le voyage retour. Nous sommes arrivés en Iran le 10 avril vers les trois heures du matin car au Moyen-Orient, les avions peuvent atterrir et décoller 24h/24h. En rejoignant nos familles d'accueil, nous avons pu découvrir Téhéran. Une ville de plus de 7 millions d'habitants, avec un trafic très dense, et énormément de pollution. Cette capitale s'élève entre 1200 et 1700 mètres d'altitude.

En Iran, le litre d'essence coûte 10 centimes pour les 100 premiers litres par mois, puis il monte à 40 centimes pour les suivants. Ce pays est très moderne au niveau des infrastructures routières, ponts, cols de montagne qui équivalent à nos autoroutes suisses, autoroutes éclairées toute la nuit dans le désert, autant dire que c'est un pays qui consomme une énergie folle. C'est un pays très propre, il n'y a point de déchets par terre et je n'ai point senti d'insécurité. Un pays aussi très riche par ses richesses naturelles en pétrole et en gaz.

L'Iran est une république islamique ce qui implique que les femmes doivent toutes porter un voile, c'est une loi. Il y a très peu de mixité dans ce pays, les femmes et les hommes sont séparés dans les transports publics. Nous voyagions dans le cadre d'un échange d'église, ce qui m'a permis de voir que le christianisme est toléré. Il y a des églises. Il est vrai que certaines communautés chrétiennes sont plus menacées que d'autres, en particulier celles faisant le culte en farsi. Le farsi est la langue officielle de l'Iran. Il n'est pas non plus toléré de baptiser ou de faire du prosélytisme. Le week-end en Iran tombe jeudi et vendredi, ce qui implique que les chrétiens font le culte du dimanche très tôt le matin avant d'aller travailler.

Nous sommes aussi allés à Isphaon, magnifique ville, avec ses ponts sous lesquels des hommes content des poèmes. Il y trône aussi une immense mosquée, c'est un lieu de passage important pour les pèlerins se rendant à la Mecque. Il s'y trouve aussi des anciennes constructions ayant appartenu aux dynasties des shahs et des anciens palais de l'ère de l'empire perse. L'histoire de ce pays est tellement différente de notre histoire que parfois nous nous heurtons à ce que l'on appelle le choc des cultures.

L'Iran est un pays que l'on ne connaît pas. Je n'y suis resté que dix jours et seulement dans un cadre chrétien alors que la population est à 98% musulmane. Les différentes communautés en Iran ethniques ou religieuses ne se fréquentent presque pas. Les gens vivent beaucoup en famille et sinon la grande partie de leurs activités se passe au sein de leur communauté religieuse et il est dur pour eux de porter un regard critique ou d'avoir du recul sur certains sujets.

J'ai eu la chance d'avoir un aperçu de ce pays aux mille et une facettes, qui aussi grâce à son architecture, ses bazars, ses épices, ses odeurs, ses sourires, ainsi que toute cette magie de l'Orient me laisse des souvenirs des mille et une nuits... et j'invite les lecteurs au dépaysement en se rendant au Moyen-Orient afin de le découvrir de leurs propres yeux.

Naim Ben Khelifa

Dis papa, c'est quoi être « aînés »

C'est une notion très subjective, si on l'associe à être « vieux », mais c'est très objectivement être en âge de recevoir l'AVS. C'est sur la base objective des listes des communes que tous ceux et celles qui ont l'âge de toucher l'AVS vont être invités à la course des aînés du mardi 8 septembre au Seelisberg. La lettre arrivera au début du mois d'août. Si c'est la paroisse protestante qui en prend l'initiative, cette sortie est ouverte à tous et toutes sans distinction de confession ou de religion. Il est important que des aînés « jeunes » puissent accompagner des aînés « moins jeunes » en espérant que d'autres « plus jeunes » les accompagneront lorsqu'ils seront « plus vieux ». Bref ! sentez-vous largement invités et merci aux communes qui nous soutiennent.

Et après la course il y aura les après-midi sympas que nous vous proposons une fois par mois d'octobre à avril.

Etienne Mayor, pasteur

Cultes Messes

Cultes

A l'église (10h)

- le 16 août
- le 20 septembre (Jeûne fédéral avec cène)
- le 18 octobre
- le 22 novembre

Au Foyer (10h)

- le 5 juillet
- le 2 août (avec cène)
- le 6 septembre
- le 4 octobre (reprise du catéchisme et du culte de l'enfance, précédé du petit déjeuner dès 9h)
- le 8 novembre (avec cène)
- le 6 décembre (célébration œcuménique)

Remarques :

le 1er novembre le culte est à 10h45 à la salle du Verger dans le cadre de la vente paroissiale

les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz ou Daillens. Mais aussi à la Croix de Châtel le 26 juillet, sans oublier 3 cultes « Hist-soir », à 19h30 chez des gens durant l'été (des affiches vous renseignent)

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Jubilaires

90 ans

Cécile Menétrey
18 mars 2009

50 ans de mariage

Josette et Michel Rochat
4 avril 2009

Agenda

Les dates

3 JUILLET AU 24 AOÛT 2009

Vacances scolaires

1ER AOÛT 2009

Hangar agricole

Société de Jeunesse et Municipalité

21 ET 22 AOÛT 2009

Venoge festival

Place des fêtes

La Cool/Hisse

3 OCTOBRE 2009

Lotos vaudois

Verger, à 20h00, ouverture 19h00

USL

4 OCTOBRE 2009

Lotos vaudois

Verger, à 14h00, ouverture 13h00

USL

9 AU 26 OCTOBRE 2009

Vacances scolaires

Courrier de lecteurs



Bonjour,

Un grand BRAVO pour votre journal qui est intéressant, dynamique et avec un brin d'humour. Continuez, même si cela représente beaucoup de travail. Il est lu en long et en large au sein de notre Etablissement. Merci d'avance. Meilleures salutations.

D. Rumley,

Directrice, Fondation La Venoge

Article(s) en vrac

Champion du monde



Fidèles lecteurs! Vous souvenez-vous d'Alexandre Champendal (réf. *Cancanier no 5*), champion du monde de nunchaku en 2003, 2005 et 2008 qui habite notre commune? Oui, non? Et bien il y a quelque temps, il a gagné à Constantine (Algérie) le championnat 2009! Et dans deux catégories différentes! Félicitations à lui et... chapeau l'artiste.

Jérôme Ischi

Tout va bien !

Ah, les jeunes !

Ces temps on remarque qu'il y a des actes d'incivilité, déprédations de biens publics, des cambriolages, l'intolérance générale, l'irrespect des règlements et les jeunes sont souvent la source de ces maux.

Oui, la violence chez les jeunes est un thème fréquent. Mais est-il vraiment d'actualité? Je vous propose de citer en exemple quelques vieux écrits datant de plus de 2000 ans. On croirait entendre nos parents. Ceci pour vous dire qu'il ne faut pas dramatiser. Bien sûr, il ne faut pas non plus banaliser. A vous d'interpréter.

Joël Cavat

Les citations :

« C'est la décadence, les enfants n'obéissent plus, le langage s'abîme, les mœurs s'avachissent. »

Chroniqueur de l'Égypte pharaonique, 3000 ans avant J.-C.

« La jeunesse d'aujourd'hui est pourrie jusqu'aux tréfonds, mauvaise, irréligieuse et paresseuse. Elle ne sera jamais comme la jeunesse du passé et sera incapable de préserver notre civilisation. »

Trouvé sur une tablette d'argile babylonienne dont l'âge est estimé à plus de 3000 ans

« Les jeunes d'aujourd'hui aiment le luxe, méprisent l'autorité et bavardent au lieu de travailler. Ils ne se lèvent plus lorsqu'un adulte pénètre dans la pièce où ils se trouvent. Ils

contredisent leurs parents, plastronnent en société, se hâtent à table d'engloutir les desserts, croisent les jambes et tyrannisent leurs maîtres. Nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. À notre époque, les enfants sont des tyrans. »

Socrate, 470-399 av. J.C.

« Les jeunes d'aujourd'hui aiment le confort, l'argent et la paresse par-dessus le marché. Ils ne veulent plus se marier ou, s'ils sont mariés, élever une famille. C'est tout au plus s'ils consentent à avoir un ou deux enfants, afin de mieux savourer le moment présent. »

Polybe, vers 200-120 av. J.C.

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Contrôle des habitants :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi de 15h30 à 18h30 (horaires d'été)

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Album photos

Tourisme



Panneau touristique gracieusement offert par l'Association régionale du Gros de Vaud.

Penthalaz dans le temps



Un grand merci à Véronique Jaquillard pour sa participation au concours et pour cette photo inédite de la gare « Penthalaz - Cossonay » Si si, c'est écrit !

Participants du concours photo

Un grand merci également à Mme et M. Michelle et Olivier Epars (photo de gauche) pour leur photo insolite ainsi qu'à M. Vincent Jordan pour sa photo prise sous un angle original (photo de droite).



DPS



24 avril 2009, visite de la caserne du DPS à Penthalaz par une classe enfantine

Venoge festival



Les billets sont en vente sur notre site internet www.venogefestival.ch et dans les commerces suivants :

Penthalaz : Croq'pizzas, Laiterie Becher, Landi. Penthaz : Denner. Daillens : Boulangerie Clément. Cossonay-Ville : Kiosque/librairie/papeterie, L'attache-Lettres (en face du Crazy Pub), Portier & Gaudin. Lausanne : Disc-a-brac, rue de l'Alé 2. Nyon : Disques-service rue Juste-Olivier 3. Yverdon : Transfert Music, rue du Casino 4

